

N°03/08/2012

PRÉAVIS N° 03/08/2012

BUDGET DE L'EXERCICE 2013

---

Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs,

1 PRÉAMBULE

La commission chargée de l'étude de ce préavis, composée de : Madame Carine Tinguely, Messieurs Richard Bouvier, André Cegielski et Olivier Jeanneret, s'est réunie le mardi 4 septembre 2012, à la salle de conférences de la PRM, pl. St Louis 2, à Morges, en présence de Messieurs Daniel Buache et Florian Châtelain, tous deux délégués du CODIR, ainsi que du premier-lieutenant Hervé Baer, chef des services généraux de la PRM.

Les suppléants ont aussi participé à titre informel et voix consultative à cette séance.

2 SITUATION

Le budget présenté pour l'année 2013 est le premier budget de fonctionnement avec une ventilation précise et détaillée, correspondant à une comptabilité propre à l'Association de communes Police Région Morges (appelée par la suite PRM).

Le seul budget sur lequel nous pouvons nous référer est celui de 2012, qui figurait dans les préavis respectifs de chaque commune en vue de l'adhésion à la PRM, qui était basé sur une projection et des estimations.

Comparativement le budget 2013 laisse entrevoir une diminution des coûts de l'ordre de CHF 20'535.00.

Par souci de comparaison le coefficient de pondération est repris du budget 2012 présenté dans les préavis respectifs (nombre d'habitants au 31.11.2011).

Le délai très court pour la remise de notre rapport ne nous permet pas une étude et analyse plus approfondies.

### 3 CONSTATATIONS

Le budget global de la PRM comporte 2 volets bien distincts :

- Le service de police, qui est identique pour toutes les communes partenaires.
- Les tâches optionnelles, qui sont propres à chaque commune partenaire, à l'exception de la Commune de Préverenges qui a sa propre organisation.

Le budget du service de police est étroitement lié au budget des tâches optionnelles par les comptes (en page 3 Comptes de fonctionnement du préavis) :

60000.4521.00 - Part. aux charges du personnel de la PRM pour les tâches optionnelles.

60000.4521.01 - Mise à disposition des infrastructures facturée aux communes pour les tâches optionnelles.

La commission, à l'unanimité accepte le budget du service de police, les budgets des tâches optionnelles, après consultation des délégués respectifs et concernés, ainsi que le budget global de la PRM et ce, tels que présentés.

Commentaires et remarques des délégués respectifs sur les tâches optionnelles :

#### *3.1 COMMUNE DE MORGES*

Voir annexe N° 1 du présent préavis.

#### *3.2 COMMUNE DE TOLOCHENAZ*

Pas de commentaire ou remarque.

#### *3.3 COMMUNE DE SAINT PREX*

Aujourd'hui, la Municipalité de Saint-Prex a décidé de déléguer uniquement comme tâche optionnelle à la Police Région Morges (PRM) sa Commission de police. Les frais engendrés par cette Commission, et donc la participation de Saint-Prex aux tâches optionnelles de la PRM, dépendront du nombre de recours enregistrés et traités par cette Commission durant l'année.

La commission estime qu'il est difficile au Conseil intercommunal de se prononcer en premier pour l'adoption de l'ensemble du budget 2013 de la PRM, sans que les délégués respectifs se prononcent au préalable sur les budgets des tâches optionnelles qui les concernent.

A cet effet, la commission demande d'inverser, dans les conclusions, l'ordre d'adoption comme suit :

1. Pour les délégués de la Commune de Morges, budget des tâches optionnelles.
2. Pour les délégués de la Commune de Tolochenaz, budget des tâches optionnelles.
3. Pour les délégués de la Commune de Saint Prex, budget des tâches optionnelles.
4. Pour tous les délégués (Conseil intercommunal complet), budget du service de police.

#### 4 CONCLUSION

Vu ce qui précède, nous vous prions, Monsieur le Président, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir voter les conclusions suivantes :

#### **LE CONSEIL INTERCOMMUNAL DE LA PRM**

- vu le préavis du Comité de direction,
- après avoir pris connaissance du rapport de la Commission de gestion chargée de l'étude de cet objet,
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

#### **décide :**

D'adopter le budget 2013 de la PRM de la manière suivante :

#### Pour les délégués de la Commune de Morges :

1. d'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 3'347'200.00 et des recettes pour un montant de CHF 3'218'000.00. La différence de CHF 129'200.00 sera prise en charge par la Commune de Morges ;

#### Pour les délégués de la Commune de Tolochenaz :

2. d'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 32'300.00 et des recettes pour un montant de CHF 3'200.00. La différence de CHF 30'000.00 sera prise en charge par la Commune de Tolochenaz ;

#### Pour les délégués de la Commune de Saint Prex :

3. d'adopter le budget des tâches optionnelles représentant des charges à hauteur de CHF 40'000.00 ;

Pour tous les délégués (Conseil intercommunal complet) :

4. d'adopter le budget du service de police représentant des charges à hauteur de CHF 10'254'200.00 et des recettes pour un montant de CHF 4'043'800.00. La différence pour les charges communes de CHF 6'210'400.00 sera répartie entre les communes partenaires.

Pour la Commission de gestion :

Madame : Carine Tinguely, membre – Saint Prex

Messieurs : Richard Bouvier, membre – Morges

André Cegielski, membre – Préverenges Président/Rapporteur

Olivier Jeanneret, membre – Tolochenaz

au nom de la commission  
le président-rapporteur

André Cegielski

**Rapport présenté au Conseil intercommunal en séance du 18 septembre 2012.**